

Conseil Municipal du 06 février 2019

Convocation du 29 janvier 2019

Présents : Henri BONADA, Michel PATIN, Blandine MUTEL, Anne-Marie VENET, Joyce CHETOT, René ROBERT et Loïc MUZEL.

Absentes excusée : Josette GRANIER

Approbation du CR du Conseil du 10 janvier 2019

A l'unanimité, les membres présents approuvent le CR du dernier conseil.

Païement factures investissement

Mr le Maire indique que le montant total des dépenses d'investissement du budget général de l'exercice 2018 s'élève à **96 131€**. De fait, et dans l'attente de l'adoption du budget 2019, le Maire a la possibilité d'engager, après accord du conseil, un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Il demande donc à l'assemblée, afin de solder les factures d'aménagement de la place et d'anticiper les travaux de remise aux normes de la cuisine de l'auberge, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour un montant inférieur aux 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018.

Accord unanime des membres du conseil présents.

Passage en LED de l'éclairage public

Mr le Maire présente à l'assemblée, le devis du passage de notre éclairage public en ampoules LED très basse consommatrice d'énergie. Cela représenterait une dépense d'environ 10000€/an pendant 3 ans. Avantages : une consommation divisée par 2, un abaissement de la luminosité la nuit au lieu d'une extinction totale et une garantie des ampoules pouvant atteindre 25 ans. Avant de prévoir budgétairement la dépense, le maire souhaite prendre l'avis des conseillers pour le lancement des études détaillées.

Après un tour de table, les conseillers souhaitent

- s'enquérir de l'expérience d'autres communes l'ayant adoptée. M PATIN sollicitera le SIEL afin de connaître ces communes. Un covoiturage de nuit sera organisé.

- attendre la présentation budgétaire 2019 avant de prendre une décision. Le SIEL continuant son étude.

0 Pesticide : entretien des trottoirs :

Mr le Maire propose, compte tenu de l'engagement et de l'application 0 Pesticides sur le territoire de la commune, et afin de ne pas trop solliciter l'employé, qui ne peut pas effectuer que les travaux liés aux espaces verts, de prendre les arrêtés nécessaires afin de permettre aux riverains qui le souhaitent d'assurer un entretien complémentaire des trottoirs devant leur résidence.

Accord des conseillers présents pour autoriser le Maire à prendre les Arrêtés qui s'imposent.

Avis sur demande TDF pour implantation pylône

La société TDF demande l'avis de la commune pour l'implantation d'un pylône sur son territoire, lieu dit « les Chezeaux » avant le pont de chemin de fer, à droite en descendant vers la Loire.

Après en avoir discuté, le conseil municipal demande à Mr le Maire de préciser, dans son courrier de réponse à TDF, de prendre en compte le caractère environnemental et notamment paysager de ce type de construction, en y apportant, si possible une touche arborée.

Vente véhicule communal

Mr le Maire indique que, compte tenu de l'achat par la commune d'un véhicule électrique, il y a lieu de vendre notre ancien Renault Kangoo. Un pinayon s'étant proposé de le racheter moyennant 500 €, le conseil, à l'unanimité de ses membres, valide cette offre.

Questions diverses

- Programmer une réunion SIEL/Forez-Est/Communes environnantes concernant les Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) de taille nationale.
- Achat des chaises : budget 2019
- Fête du Jeu le 15/6 à Chambéon ou Bellegarde en Forez et venue de la Ludothèque intercommunale, un mercredi ou vendredi toute la journée, au mois de juillet. Une information plus complète sera transmise à la population très prochainement .
- Le dépôt de pains/journaux a ouvert le 5 février 2019, tous les jours de 8H à 9H30, tenu par des bénévoles au local de l'Auberge, 7 Rue Principale.
- Notre commune pourrait être très prochainement référencée sur l'itinéraire de la VIA SANTI MARTINI, en provenance de Nervieux , via St Jodard .

Prochaine réunion : 3 avril 2019 20 h en mairie